

Mercuriale électorale & constitutionnelle

Du réformisme prudent à l'ingénierie de souveraineté

Contre les thuriféraires du replâtrage et les apologistes du cataplasme institutionnel.

Essai de la grammaire constitutionnelle à l'usage des républiques insulaires en péril de souveraineté, avec grille de falsifiabilité et mise à l'épreuve prospective.

« Il est, pour les nations comme pour les individus, une aptitude à se commander soi-même, sans laquelle on est esclave. »

– **Général Charles de Gaulle, *Vers l'Armée de métier***

Le crépuscule des accommodements

Certains moments de césure où l'Histoire, lassée des tergiversations et des pusillanimités, n'invite plus un peuple à opiner entre des nuances, mais le somme, avec cette brutalité clinique qui sied aux carrefours décisifs, de choisir entre des natures : s'enliser dans le marigot fétide des accommodements – ce que l'on nomme, par un truisme de salon où l'on ne risque rien, le pragmatisme – ou consentir à l'acte hiératique, plus coûteux, plus périlleux, infiniment plus fécond : refonder. Il ne s'agit point ici d'une posture d'esthète byzantin, ni du prurit d'un intellectuel hors-sol qui confondrait la République avec un séminaire de philosophie politique. Il s'agit d'une loi d'airain, quasi tellurique, que l'on peut énoncer ainsi : quand l'édifice même devient le problème, les emplâtres désertent le champ des remèdes pour n'être plus que des anesthésiants, et l'anesthésie, en politique, n'est jamais qu'un sursis accordé à la gangrène.

Tel est, sans conteste possible, le tableau clinique de la République mauricienne à l'orée de 2026. Une République ne s'abîme pas toujours dans le fracas des blindés et le crépitement des mitrailles. Elle peut sombrer, presque sans un bruit, par le jeu délétère d'une mécanique électorale qui enfante périodiquement des majorités pléthoriques – ces Léviathans parlementaires qui confondent l'hégémonie avec le mandat – et d'un réflexe de pouvoir qui, sitôt qu'il se sent contesté, sanctuarise l'information en périmètre de sécurité plutôt qu'en bien public. La réforme électorale annoncée, et plus encore la consultation nationale qui l'enveloppe de ses oripeaux participatifs, se pare des atours d'une opération de salubrité démocratique. Or, il appert que l'enjeu véritable excède de beaucoup la propreté procédurale pour toucher au degré de souveraineté effective qu'un micro-État peut préserver dans ce siècle Indopacifique, où la capture ne procède plus du débarquement, mais de la dépendance ; non de la conquête, mais de l'influence, du financement, de la guerre cognitive, d'un droit opportunément façonné et de micro-pressions localisées qui, telles des termites, rongent les fondations sans que nul ne s'en avise. Un État peut longtemps survivre à des institutions imparfaites ; il ne traverse pas impunément une ère de conflictualité permanente avec des institutions qui transmutent périodiquement la pluralité en hégémonie.

Dans un micro-État insulaire, perdu dans l'immensité de l'océan Indien comme un confetti sur une nappe d'azur, la question n'est donc pas seulement d'obtenir un Parlement « plus juste », cette antienne des réformateurs du dimanche ; elle est de bâtir un système qui demeure gouvernable sans confiscation, résilient sans brutalité, légitime sans opacité, et surtout, qui oppose une armature inexpugnable aux tentatives de capture, qu'elles soient endogènes ou exogènes, qu'elles procèdent de l'appétit des oligarques locaux ou de la voracité des puissances lointaines.

Le socle dur, ou ce que l'histoire institutionnelle mauricienne démontre par sa litanie

Avant toute glose prospective, avant même que l'on convoque les augures et les pythies de la science politique, le dossier mauricien a produit sa propre preuve par la récurrence. Le diagnostic n'est plus discutable, car sa répétition même le soustrait à l'accidentel : ce qui advient une fois peut être un hasard ; ce qui advient systématiquement est une structure. Trois strates de vulnérabilités composent le « réel » mauricien contemporain. On peut le farder, comme on maquille un cadavre pour les funérailles. On peut aussi le traiter.

De la dysmétrie électorale érigée en structure

Les élections générales de novembre 2024 ont offert un diptyque saisissant, dont la juxtaposition confine au grotesque : d'un côté, un raz-de-marée électoral d'une ampleur quasi soviétique ; de l'autre, quelques jours auparavant, une tentative de bâillonnement des plateformes sociales au nom de cette « sécurité nationale » qui, depuis que le monde est monde, sert d'alibi aux pouvoirs aux abois. L'alliance victorieuse, forte d'environ 61,7 % des suffrages, s'arroge 60 des 62 sièges directement élus. La mécanique majoritaire atteint ce point de paroxysme où la représentation, se renversant en son contraire par une sorte de prestidigitation arithmétique, confine à l'occultation pure et simple.

Ce phénomène n'a rien d'inédit, et c'est précisément là que les Athéniens s'atteignirent, là où le bât blesse. Un rapport parlementaire mauricien sur la proportionnelle, faisant écho aux constats de la Commission Sachs, rappelle que le scrutin majoritaire à un tour (*First-Past-the-Post* ou *FPTP*) en circonscriptions plurinominales a déjà engendré des scores sans appel de « 60-0 » en 1982 et 1995, et réduit l'opposition à une portion congrue, quasi symbolique, en 1991 et 2000. Voici donc la première vérité, brutale et simple, qu'il faut énoncer sans ambages, ni circonlocution : le système n'est pas autant "défaillant" qu'il est orienté. Il fait exactement ce pour quoi il a été conçu : transformer une pluralité en hégémonie, et une majorité relative en domination absolue.

La question dirimante devient alors : une réforme digne de ce nom peut-elle préserver le moteur qui engendre ces effets, tout en prétendant les neutraliser par l'adjonction de quelques sièges correctifs, comme on ajouterait un pot de fleurs sur le pont d'un navire qui prend l'eau ? En d'autres termes, peut-on moraliser un mensonge par un supplément de décor ?

J'aborderai ce sujet selon une discipline que Bossuet eût appelée le sens de la "suite des temps" : considérer les institutions non comme des intentions proclamées – ces professions de foi dont les constitutions sont prodiguées – mais comme des chaînes causales, des mécanismes qui produisent des effets indépendamment des vertus ou des vices de ceux qui les actionnent. Une règle n'est pas ce qu'elle dit ; c'est ce qu'elle fait faire.

La disproportionnalité, ce lent et corrosif *magister* politique

La disproportionnalité n'est certainement pas une coquetterie de statisticien, ou encore un hochet pour politologues en mal de publications. C'est un lent et corrosif *magister* politique, un précepteur silencieux qui enseigne à tous les acteurs du jeu démocratique des leçons délétères. Elle enseigne au citoyen la géométrie variable de sa voix, cette voix qui tantôt pèse son pesant d'or, tantôt ne vaut pas tripette selon qu'il réside dans telle ou telle circonscription ; au parti, la primauté de l'ingénierie de coalition sur la conviction, l'art de l'attelage hétéroclite sur la cohérence programmatique ; au candidat, la précellence de la conquête micro-ciblée sur l'argument national, le porte-à-porte clientéliste sur le discours de tribune ; à l'État, enfin, que la stabilité s'obtient par lamination, par l'écrasement méthodique de tout ce qui dépasse.

L'indice de Gallagher est souvent convoqué comme thermomètre de cette distorsion, tel un médecin qui brandirait son stéthoscope. Soit. Mais exigeons la rigueur, car les chiffres, en politique, sont des armes à double tranchant : sa valeur dépend de conventions de calcul (périmètre des partis ou des alliances, agrégation des micro-formations, etc.). Pour 2019, une mesure qui avoisine 17,9 ($\approx 17,94$ selon conventions) est explicitement citée dans les travaux contemporains, un chiffre déjà élevé au regard des standards comparatifs, la plupart des démocraties consolidées oscillent entre 2 et 10. En 2024, la distorsion implicite crève le plafond des "grandes disproportionnalités", flirtant avec des valeurs supérieures à 20, peut-être même bien au-delà. Même avec la plus charitable des méthodes, on ne se situe plus dans la sphère du "biais", mais dans celle de la mutation de nature : le système ne "déforme" plus la volonté populaire ; il a plutôt tendance à la transmuter en son contraire.

L'antienne de la stabilité

Ici, une objection surgit, quasi pavlovienne, avec la régularité métronomique d'un coucou suisse : "*Oui, mais la stabilité.*" C'est l'antienne des systèmes majoritaires, le mantra que l'on récite pour conjurer le spectre de l'instabilité italienne ou de la fragmentation weimarienne. Cette objection mérite mieux que l'adoration réflexe ou le rejet épidermique. Car la véritable question n'est pas : "*Voulez-vous la stabilité ?*", qui la refuserait, sinon les pyromanes et les nihilistes ? La véritable question est : *quel en est le prix, et qui signe la facture ? Le paie-t-on par un mécanisme explicite, plafonné, débattu, donc gouvernable et contestable ? Ou par une prime implicite, sans plafond, donc hypocrite, qui transforme chaque élection en loterie où le gagnant rafle tout ?* Tant que cette interrogation n'est pas posée avec la rigueur qu'elle mérite, le débat n'est qu'un théâtre d'ombres où s'agitent même des maris honnêtes, lorsque ce ne sont pas les coutumières marionnettes.

La fragilité normative d'une architecture communautaire surannée

La Constitution elle-même documente ce deuxième nœud gordien, cette aporie que nul Alexandre n'a encore su trancher : le *Best Loser System (BLS)*, arrimé à une logique ethno-communautariste et à des paramètres démographiques issus du recensement de 1972, autant dire l'ère des dinosaures, à l'échelle des mutations sociales. Ce dispositif, imposant aux candidats une déclaration d'appartenance communautaire pour l'allocation éventuelle de huit sièges additionnels, fut historiquement intelligible, tel un instrument de « réassurance » à l'aube de la nation, quand les communautés se regardaient encore en chiens de faïence, et encore. Mais il est devenu, avec le temps et l'évolution des mœurs, un brandon de discorde juridique, une espèce de relique embarrassante que l'on conserve plus par pusillanimité que par conviction.

Le Comité des droits de l'homme (*Narain et al.*, 1744/2007 ; *Rezistans ek Alternativ*, 2012), a d'ailleurs épinglé Maurice pour cette obligation de déclaration, jugée contraire aux droits politiques les plus élémentaires. Le propre d'une relique constitutionnelle est de survivre par des euphémismes : *moderniser*, *adapter*, *absorber*, autant de verbes qui permettent de ne rien changer tout en donnant l'illusion du mouvement. Mais une institution dont la justification normative s'est évaporée comme rosée au soleil ne se dilue pas : elle se remplace, par une règle d'un autre ordre, non ethnique, pleinement explicite et juridiquement inattaquable.

La vulnérabilité de l'espace informationnel ou le nouveau champ de bataille

À ce socle s'ajoute une troisième strate, plus contemporaine, qui transforme le paysage démocratique en terrain miné : l'espace informationnel, mué en théâtre d'opérations où s'affrontent, au-delà des armées, des narratifs, des algorithmes et des fermes à trolls. L'épisode de 2024, où l'autorité nationale de régulation des technologies de l'information et de la communication (ICTA) annonça la suspension de plateformes sociales avant de reculer piteusement sous la pression de l'opinion, démontre qu'une démocratie peut être tentée d'« éteindre la lumière » au moment précis où la compétition électorale exigerait, au contraire, une diaphanéité maximale. Cet incident, documenté par *Human Rights Watch* et même par *Reuters*, est très loin d'être anecdotique. Il est plutôt symptomatique de la tentation récurrente du pouvoir qui, se sentant menacé, préfère l'obscurité à la transparence.

Pour prendre la mesure continentale du péril, partant de Maurice, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP / ACHPR) a adopté en 2024 une résolution qui est un véritable réquisitoire contre les coupures d'Internet en période électorale, exhortant les États à en garantir l'accès comme l'accès à l'eau ou à l'air. C'est le signe que le continent tout entier identifie ce levier comme menace systémique, une arme de destruction massive de la démocratie.

Deux philosophies face à la crise – Bramston vs. Quintette

C'est dans ce contexte, où les périls s'accumulent comme les nuages avant l'orage, que la confrontation entre le rapport « *Rebalancing the Republic* » de Bramston & Associates (décembre 2025) et l'architecture du Quintette démocratique, porté par votre serviteur, devient un révélateur stratégique, un de ces moments où les choix techniques révèlent des visions du monde. Les deux diagnostics convergent sur les symptômes – nul ne conteste plus la maladie – mais divergent radicalement sur l'étiologie du mal, et donc sur l'ambition quant au remède.

Bramston & Associates, ou le réformisme comme réduction de risque

Le rapport Bramston possède une vertu cardinale, qui le distingue de tant de littérature grise produite par les officines de conseil : il documente. Il quantifie, compare, et même dessine une voie praticable avec la méticulosité d'un cartographe. Sa logique est celle d'un cabinet de gouvernance qui a lu ses classiques et connaît les écueils : réduire le risque sans fracasser l'appareil, améliorer sans révolutionner, corriger sans renverser. Il propose un diagnostic clinique, des indicateurs, une « *phased approach* », des réformes séquencées, tout l'arsenal du management moderne appliqué à la chose publique.

Sa mesure phare est l'introduction d'un palier proportionnel de correction de 20 à 30 sièges, présenté comme un alignement sur les pratiques « *mainstream* » des petites démocraties diversifiées. Il suggère aussi des ajustements transitoires au *BLS* (jusqu'à 8 sièges) et, surtout, insiste sur des garanties immédiates de transparence et de droits numériques, avec en son cœur un principe de « *no shutdown* » électoral, cette ligne rouge que nul gouvernement ne devrait franchir.

Bramston ne se contente pas du bulletin de vote ; il ausculte l'écosystème de la compétition avec la minutie d'un entomologiste. Il se penche sur le « *money politics* », cette gangrène qui transforme les élections en enchères,

l'inflation des coûts de campagne, le *vote-buying* qui avilit l'électeur en le réduisant au rang de marchandise, s'appuyant sur des données d'Afrobarometer (2019) révélant que 14 % des sondés auraient été approchés avec de l'argent ou des cadeaux, un chiffre qui, pour être partiel, n'en est pas moins accablant. Il analyse la fragmentation partisane via des outils standardisés comme l'*effective number of parties* de Laakso-Taagepera (estimé à $\approx 3,5$), démontrant une pluralité déjà bien réelle qui appelle plus les mécanismes que les vœux pieux ou les incantations. Le rapport s'ancre enfin dans le droit positif mauricien, notamment le *Representation of the People Act*, preuve qu'il ne plane pas dans l'éther des idées pures mais a les pieds sur terre. Bramston fournit une méthode de gouvernement du changement. Une approche respectable, techniquement propre, politiquement "vendable", qui cherche un chemin réaliste et séquentiel à travers le champ de mines des intérêts établis.

Le Quintette démocratique : la réforme comme architecture de souveraineté

Le Quintette opère une révolution copernicienne, un de ces renversements de perspective qui changent tout sans que rien ne semble bouger. Il ne demande pas « comment réparer ? », mais « sur quel plan reconstruire pour durer dans un siècle de capture douce ? ». Là où Bramston conserve le socle majoritaire et lui adjoint une remorque corrective, comme on ajouterait un side-car à une motocyclette, le Quintette change le moteur. Il part d'une hypothèse plus sévère, plus exigeante, mais aussi plus lucide : passé un certain seuil de dysmétrie, on ne corrige plus des « excès », on remplace une causalité.

Un correctif proportionnel plaqué sur un moteur FPTP peut atténuer le scandale arithmétique sans abolir le principe qui le produit ; ce faisant, il peut pérenniser la distorsion en la rendant plus tolérable, plus présentable, plus « vendable » à l'opinion. C'est ici que l'anathème de « cataplasme » prend tout son sens : non que la dose soit inutile, elle peut soulager, mais elle risque d'anesthésier la volonté de s'attaquer à la racine du mal, de transformer la réforme en somnifère.

C'est à cet endroit précis, dans cette zone grise où le mieux devient l'ennemi du bien, que prospèrent les marchands de cataplasmes, avec leur « dose de proportionnelle », leur seuil à 5 % « parce que l'Allemagne », leur absorption cosmétique du BLS. Or, il faut le dire sans ambages, avec cette brutalité qui sied aux diagnostics vitaux : ces propositions ne retirent pas le moteur, elles lui ajoutent une remorque. Elles rendent la distorsion moins scandaleuse, donc plus durable. Elles créent une légitimité d'apparence, un trompe-l'œil constitutionnel. Le point aveugle de ce réformisme, son angle mort fatal, est sa focalisation sur la photographie (la répartition des sièges au soir de l'élection) au détriment du film (la dynamique du mandat). Ce faisant, il importe deux risques qu'il ne peut enchaîner : la fragmentation et le transfugisme pivot. Ce n'est donc pas une querelle d'orgueil entre « architectes » et « réparateurs », entre visionnaires et bricoleurs. C'est une question de complétude causale : traite-t-on le symptôme ou la maladie ?

Le Quintette démocratique, ou l'ingénierie de souveraineté

Le Quintette se déploie en cinq piliers et trois verrous, conçus comme un système de pièces qui s'emboîtent et se verrouillent mutuellement, à la manière d'une horlogerie constitutionnelle.

Pilier n°1 : *Veritas Numerorum* | la vérité du nombre

Le socle devient une représentation proportionnelle intégrale (RPI), non comme indemnisation ou lot de consolation, mais comme principe cardinal. La méthode Sainte-Laguë (diviseurs impairs) est préférée pour sa neutralité relative entre grands et moyens partis. Comme l'a démontré Michael Gallagher, la quête de proportionnalité n'est pas une marotte morale, une lubie de puriste, mais une exigence structurelle : un système stable doit mesurer l'écart entre suffrages et sièges, sous peine d'instituer une violence silencieuse, une injustice qui ne dit pas son nom. Un seuil national modéré (e.g., 3 %) est adjoint pour prévenir l'émiettement opportuniste, cette prolifération de micro-partis qui transforme le Parlement en foire d'empoigne. L'effet est comportemental : il renchérit le clientélisme et nationalise la compétition, obligeant les partis à parler au pays entier plutôt qu'à quelques bastions.

Pilier n°2 : *Stabilitas sine superbia* | la stabilité sans confiscation

La gouvernabilité est traitée ensuite, et seulement ensuite, car l'ordre des opérations importe. Le Quintette substitue à la prime invisible et illimitée du système actuel une Prime majoritaire de stabilité (PMS), explicite et constitutionnalisée (par ex. 10 % des sièges). Elle opère une disjonction cruciale entre la fidélité du miroir (RPI) et la capacité d'action (PMS). Un garde-fou d'airain y est adjoint : un plafond absolu à 60 % des sièges pour prohiber toute reconstitution de la confiscation. La stabilité cesse d'être un produit de contrebande, une prime occulte ; elle devient une fonction explicite, assumée, débattue.

Pilier n°3 : *Populus Ultimus Judex* | le peuple comme recours réel

Il faut une soupape, mais pas un plébiscite césarien, pas un de ces référendums-alibis où le pouvoir pose la question et dicte la réponse. Le Référendum d'initiative populaire constituant (RIPC) est un mécanisme de dissuasion, dont la puissance réside moins dans son usage que dans son existence même, comme la force de frappe nucléaire, qui protège précisément parce qu'on ne l'utilise pas. Encadré par des filtres cumulatifs (seuil de signatures, contrôle juridictionnel, débat parlementaire), il devient un outil civilisé de reprise de souveraineté, transformant l'énergie de la rue en énergie institutionnelle, la colère en procédure.

Pilier n°4 : *Patria sine muris* | la citoyenneté sans exil

Le débat sur la diaspora doit être stratégique, non sentimental. Elle est un réseau de compétences, d'accès, d'intelligence économique, de capteurs faibles, exactement ce dont un petit État a besoin dans un monde de prédateurs. Sa représentation au Sénat, et non à l'Assemblée, est une réponse d'ingénierie qui lui donne prise sur le temps long sans l'injecter dans le mécanisme immédiat de gouvernement. La diaspora devient un maillage d'alerte, une vigie aux avant-postes.

Pilier n°5 : *Senatus custos temporis* | une chambre du temps long

Une Assemblée plus proportionnelle est, par définition, plus pluraliste. Pour que ce pluralisme ne vire pas à la volatilité, un bicamérisme asymétrique est nécessaire. Le Sénat proposé (33 membres : 22 élus locaux, 6 de la société civile, et 5 de la diaspora) agit comme une chambre de décantation, un filtre qui sépare l'ivraie du bon grain. Son veto absolu sur les matières constitutionnelles, électorales et relatives aux droits fondamentaux sanctuarise les règles du jeu. Son veto suspensif sur le reste impose une seconde lecture, une pause salutaire. Comme le pensait Montesquieu, le pouvoir doit rencontrer une résistance, non que les hommes soient mauvais par nature, mais parce qu'ils sont variables, inconstants, sujets aux emportements.

À ces cinq piliers, le Quintette ajoute des verrous transversaux, et où se joue la différence entre un texte séduisant et une machine qui tient.

Les verrous transversaux : l'ingénierie du mandat

- 1) **La pré-déclaration des coalitions** : Sans elle, la proportionnelle peut nourrir le marchandage post-électoral et la duperie tactique. La pré-déclaration force la clarté, donc la vérité du contrat politique avant le vote. Elle transforme l'élection en choix éclairé, et non en chèque en blanc. Elle stérilise le marché post-électoral, ce bazar où les alliances se font et se défont au gré des appétits.
- 2) **La censure constructive** : L'expérience comparative – en particulier l'architecture allemande de Weimar d'après-1949 – a montré qu'un parlement peut devenir expert en démolition, incapable de construction. La censure constructive, inspirée de l'article 67 du *Grundgesetz* allemand, impose de désigner un successeur en même temps qu'on renverse un gouvernement, tuant dans l'œuf les coalitions purement négatives, ces alliances de circonstance unies par la seule haine du sortant.
- 3) **L'anti-défection sur les votes d'existence** : Le transfuge, dans les systèmes fragiles, devient un entrepreneur de rente. Il vend sa bascule, obtient un poste, recommence. La perte automatique du siège en cas de rupture sur l'investiture, le budget ou la censure, avec retour du siège au suivant de liste du parti d'origine, ne moralise pas : il *désincite*. Il supprime la rentabilité de la trahison ; et c'est exactement ce qu'une constitution doit faire : traiter le vice comme un coût, selon cette sagesse pascalienne qui sait que les hommes ne sont pas des anges.

La grille de falsifiabilité – juger la photographie ainsi que le film

À ce point, il faut être honnête : le point décisif, pour éviter la littérature et entrer dans la preuve, consiste à soumettre les deux architectures à une série de tests où l'on ne demande pas ce qu'elles promettent, mais ce qu'elles rendent impossible, improbable, coûteux ou vérifiable.

Premier test | la vérité arithmétique

Bramston réduit la distorsion sans l'abolir : tant que le noyau *FPTP* demeure majoritaire en sièges, une force politiquement significative mais géographiquement diffuse peut rester sous-représentée. Le Quintette, en proportionnelle intégrale, vise la corrélation mécanique entre suffrages et sièges et, dans une ère de défiance,

cette corrélation est tout sauf une coquetterie : elle est une assurance de légitimité. Bramston, du reste, documente lui-même la gravité de la disproportionnalité mauricienne, en mobilisant explicitement Gallagher. Précaution indispensable : on ne « calcule » pas un Gallagher 2024 sérieux sans conventions publiques (agrégation partis/alliances, traitement des micro-formations, inclusion des sièges additionnels). L'honnêteté méthodologique impose donc de parler en ordres de grandeur, pas en chiffres fétiches, tout en constatant que 60/62 sur base 61,7 % rend la distorsion politiquement explosive.

Deuxième test | l'architecture des incitations

Le *FPTP* en circonscriptions à marges serrées rend rationnels le micro-ciblage, le clientélisme, l'achat localisé, la dramatisation identitaire, la cartographie des « bastions ». Bramston met parfaitement l'accent sur la montée du « *money politics* » et cite Afrobarometer (14 % approchés en 2019).

Une proportionnelle intégrale nationalise, au contraire, le calcul politique : chaque voix « compte partout », dans un total national, diluant l'efficacité des opérations locales et contraignant les partis à parler au pays entier.

Troisième test | le prix réel de la stabilité

Bramston, en corrigeant la représentation, laisse la stabilité dépendre encore largement de mécanismes implicites (distorsion résiduelle, arrangements politiques, etc.). Le Quintette propose une stabilité explicite et plafonnée ; vertu stratégique majeure : ce qui est plafonné est auditable, donc contestable, donc *légitimable*. Une prime implicite, elle, est un pouvoir sans facture, donc sans contrôle.

Quatrième test | la résilience du mandat contre les majorités négatives

C'est ici que l'architecture allemande éclaire : l'article 67 du *Grundgesetz* rend plus difficile l'addition parlementaire à la démolition. Bramston évoque la question de la gouvernabilité, mais sa logique reste souvent celle de la « bonne pratique » modulable. Le Quintette traite le problème comme structurel : rendre coûteux le renversement sans alternative, donc empêcher le gouvernement d'être capturé par des coalitions de ressentiment.

Cinquième test | le transfugisme comme rente

Introduire une dose de proportionnelle sans discipline de mandat peut engendrer une Assemblée plus juste mais plus instable, où l'élus pivot monnaie sa bascule. Bramston en approche la périphérie ; le Quintette en fait un cœur d'ingénierie, via des règles de défection sur votes d'existence et une logique de remplacement « miroir » (le siège retourne à la liste/au parti), afin de casser la rentabilité de la trahison.

Sixième test | la cohérence institutionnelle quand l'Assemblée se pluralise

Le rapport parlementaire sur la proportionnelle rappelle la tension, classique et mauricienne, entre fairness et governability, née précisément des épisodes de sur-majorités et de quasi-élimination de l'opposition. Bramston demeure proche d'un monocalaméralisme corrigé. Le Quintette ajoute un Sénat de modération : non pour bloquer par principe, mais pour instituer une décélération délibérative et sanctuariser les règles du jeu contre les emballements du moment. L'idée est simple : si une vague peut tout emporter, elle peut aussi tout réécrire, et c'est là que se niche la capture interne.

Septième test | la souveraineté populaire effective.

Bramston veut protéger la démocratie contre ses tentations de censure numérique et contre l'opacité des financements ; c'est substantiel. Le Quintette va plus loin en réinstituant un recours ultime, de nature constituante, pour transformer l'énergie contestataire en procédure plutôt qu'en rupture. Mais un RIPC sans hygiène informationnelle est une arme sans sûreté ; l'épisode 2024 prouve qu'il faut, en parallèle, sanctuariser l'espace civique numérique.

En résumé, voici une grille de rappel des sept tests pour départager les deux approches.

Test	Question dirimante	Analyse comparative
1. Vérité arithmétique	Un courant à 15-20% peut-il être annihilé ?	Bramston atténue, mais n'abolit pas le moteur. Le Quintette vise la corrélation mécanique.
2. Incitations	Le système prime-t-il la conquête nationale ou la micro-capture locale ?	Le FPTP incite au clientélisme alors que la RP intégrale nationalise la compétition.
3. Prix de la stabilité	La prime est-elle explicite et plafonnée ?	Bramston la laisse implicite. Le Quintette la rend auditable.
4. Film du mandat	Comment contrer les majorités négatives ?	Bramston recommande. Le Quintette intègre la célèbre censure constructive.
5. Transfugisme	Comment rendre la trahison coûteuse ?	La « dose » peut créer un marché. Le Quintette brise la rentabilité.
6. Cohérence	Quel mécanisme de décantation ?	Bramston reste monocaméral. Le Quintette ajoute une seconde Chambre : le Sénat.
7. Souveraineté	Le peuple a-t-il un recours ?	Bramston protège. Quintette institue le RIPC.

Stress-tests prospectifs : quatre scénarios [2030-2050] pour départager les architectures

Une institution ne se juge pas à son élégance ; ne prouve rien. Seule compte sa robustesse aux scénarios de crise et autres environnements sous contrainte. Projetons donc les deux modèles dans quatre crises plausibles. Puisqu’il ne s’agit pas de prophétiser, mais d’éprouver.

Scénario A : crise de légitimité interne

Choc économique, scandale systémique, colère sociale. L’État doit décider vite, mais sans alimenter l’illégitimité. En 2024, la combinaison “forte majorité en sièges” et “distorsion” pouvait, dans un autre contexte, produire une stabilité legaliste mais inflammable. Avec un socle proportionnel, une prime plafonnée, et un Sénat ralentisseur, la décision demeure possible sans offrir à l’opinion l’image d’un pouvoir “fabriqué” par la mécanique. Et la soupape RIPC permet de transformer une énergie de rue en énergie institutionnelle, au lieu de laisser le pays oscillant entre soumission et explosion. Le Quintette offre donc ici un canal de décompression.

Scénario B : tentative de capture stratégique

Financement occulte, opérations d’influence, achats localisés de circonscriptions, campagnes de désinformation, etc. Un système de victoire à faible marge dans des unités territoriales petites est *structurellement* perméable aux micro-pressions et autres surfaces d'attaque. Un système de proportionnelle nationale élève le coût de la capture, où acheter une circonscription ne suffit plus. Et, si l’on ajoute un recours populaire constituant et une chambre haute incluant la diaspora comme réseau de veille, l’État cesse d’être une proie facile. Ici, la diaspora n’est pas un symbole : c’est un maillage d’alerte.

Scénario C : instabilité parlementaire chronique

Bramston reconnaît l’existence d’une pluralité mesurable (ENP ≈ 3,5). Injecter de la proportionnelle sans mécanismes de discipline peut transformer cette pluralité en volatilité. Le Quintette est avantagé par l’internalisation de ce risque. Il couple proportionnelle, transparence des coalitions, anti-défection ciblée et mécanisme anti-majorités négatives inspiré des systèmes éprouvés (type article 67 allemand).

Scénario D : dérive informationnelle et désinformation massive

La tentation de « *shutdown* » n’est plus un fantasme d’experts : 2024 l’a rendu tangible à Maurice, et 2024 a aussi vu une prise de position africaine explicite contre ces pratiques en période électorale. Sur ce terrain, Bramston apporte un avantage net : sa méthode – normes, interdictions claires, procédures, auditable – est exactement ce qu’il faut pour rendre coûteuse la censure et traçable la propagande. Le Quintette, s’il veut porter un RIPC et un Sénat sans offrir de prise à la manipulation, doit intégrer cette couche « cyber-civique » comme un pilier à part entière.

Dialogue avec un député sceptique, dûment instruit des données et des enjeux

Ce député, certes sceptique, n’en est pas moins sérieux, rigoureux, informé et manifestement désireux d’approfondir, ne formule aucune objection de fond : il interroge seulement les conditions concrètes de mise en œuvre.

Il a d'abord objecté : « ***Le Quintette est trop complexe ; les systèmes complexes échouent sur le terrain.*** »
Ma réponse : la complexité n'est pas un vice si elle est *modularisée* et *auditée*. La méthode Bramston fournit déjà l'outillage de cette auditabilité : métriques publiques, clauses de revoyure, phasage, indicateurs de dérive, etc. La bonne question devient donc : peut-on piloter une refondation comme un programme de risque, avec jalons, tests et sanctions ? La réponse est oui, à condition d'accepter une gouvernance du changement aussi rigoureuse que la conception.

Il a ajouté : « ***La proportionnelle intégrale peut fragmenter ; l'anti-défection peut devenir un carcan.*** »
Ma réponse : c'est vrai uniquement si l'on confond discipline et immobilisme. La censure constructive – au sens de l'article 67 allemand – est incomparable à la rigidification punitive : elle n'empêche pas le changement, elle empêche seulement la chute sans solution. Quant à la fragmentation, on ne la conjure pas par incantation ; on la calibre par des paramètres : seuils, incitations, transparence, etc., et on la mesure par indicateurs, tels que ENP, durée des gouvernements, stabilité budgétaire, et ainsi de suite, précisément le langage de Bramston.

Il a poursuivi : « ***Un référendum d'initiative populaire à portée constituante, est manipulable par la désinformation.*** »
Ma réponse : exact, comme toute consultation. D'où l'obligation de coupler souveraineté directe à une hygiène informationnelle drastique, notamment l'interdiction des *shutdowns*, la traçabilité publicitaire, la transparence des dépenses digitales, les pouvoirs renforcés de l'autorité électorale, les mécanismes juridictionnels de filtrage, et j'en passe.

Il conclura enfin : « ***Toucher à la poudrière BLS rallumera des angoisses et des mines juridiques.*** »
Ma réponse : c'est précisément parce que le *BLS* est à la fois un héritage communautaire indexé sur 1972 et une fragilité normative – au regard des standards des droits politiques – qu'il faut une substitution lisible, voire inexpugnable, non humiliante et juridiquement défendable. La Constitution dit l'architecture héritée ; l'affaire *Narain* dit le risque. Bramston, par prudence, insiste sur des transitions ; le Quintette, au-delà du geste de modernisation, gagnerait d'intégrer une pédagogie de la garantie.

Une refondation pilotée comme un programme de souveraineté

Opposer Bramston et le Quintette comme on opposerait « la raison » et « le rêve » serait une erreur d'analyse majeure. Bramston n'est pas un simple minimalisme : c'est une doctrine de mise en œuvre, de métriques et de compatibilité. Le Quintette n'est pas une simple utopie : c'est une doctrine d'architecture, de séparation des fonctions et de souveraineté instrumentée.

La stratégie la plus robuste, pour Maurice, tient dans une formule opérationnelle : prendre à Bramston le gouvernail et au Quintette la coque – sans céder sur la ligne rouge intangible suivante : *ne jamais corriger la représentation sans corriger simultanément la gouvernabilité et la résilience du mandat*.

Concrètement, cela implique un pilotage en plusieurs mouvements, plus comme un séquençage intelligible que comme des « petits pas » timorés :

- 1) Un paquet immédiat d'intégrité : transparence des financements, renforcement de l'*enforcement*, traçabilité des dépenses numériques, interdiction et pénalisation effective des pratiques d'achat d'influence, sanctuarisation du « *no shutdown* » en période électorale, avec mécanismes de contrôle et de recours. Bramston documente l'urgence du « *money politics* » et la nécessité de garanties numériques.
- 2) Une décision de fond sur la vérité arithmétique : sortir du régime où une pluralité peut être métamorphosée en hégémonie, puisque l'histoire mauricienne a déjà prouvé, à plusieurs reprises, la capacité du moteur à éliminer l'opposition.
- 3) Une stabilisation explicite et plafonnée, afin que la gouvernabilité ne soit plus l'enfant clandestin de la distorsion.
- 4) Une ingénierie du mandat, articulant transparence des coalitions, discipline de vote sur points vitaux, mécanisme anti-majorités négatives (type censure constructive) et, si l'on veut éviter l'immobilisme, clauses de revoyure adossées à des indicateurs publics de performance.
- 5) Une réforme du temps long et de la souveraineté : Sénat de modération, sanctuarisation des règles du jeu, et recours populaire encadré, avec l'exigence préalable d'une architecture informationnelle protectrice, faute de quoi le remède devient un risque.

Un tel pilotage a la vertu de rendre la réforme falsifiable par la donnée, et non par l'humeur. On peut publier un tableau de bord démocratique national – Gallagher (avec conventions explicites), ENP, participation, contentieux, proportion femmes, indicateurs de corruption électorale et de dépenses, etc., et lier des clauses de revoyure à des seuils objectivables. Bramston parle déjà ce langage.

Anesthésier ou armer la souveraineté

La ligne de partage n'est plus entre "moderniser" et "conserver". Elle est entre deux impostures : le mensonge par exagération, qui fabrique des majorités illégitimes, et le mensonge par cosmétique, qui rend la distorsion tolérable, donc pérenne. La refondation, elle, ne ment pas. Elle organise le fait que les hommes ne puissent être trop petits. Elle ne sacralise pas le peuple, elle le dote. Elle ne fétichise pas la stabilité, elle la paie au grand jour. C'est ainsi **définir la règle par son effet, et non par son intention.**

Dans un monde où la capture d'un petit État procède moins du débarquement que de la dépendance, la réforme électorale est plus affaire de blindage que de plomberie. Le choix finalement est assez simple : *veut-on rendre la distorsion moins scandaleuse, donc plus durable, ou la rendre structurellement impossible ?* L'Histoire ne s'émeut pas des bonnes intentions. Elle enregistre les architectures, pèse les mécanismes et juge sur pièce. À partir du moment où l'histoire électorale a déjà montré ce que le moteur peut produire, la prudence ne se résume plus à temporiser, mais à construire.

Denis Patrice Lebon